

Al-Tarsūsī Naġm al-Dīn,  
*Kitāb Tuḥfat al-Turk.*  
*Œuvre de combat hanafite à Damas au XIV<sup>e</sup> siècle.* Étude, édition et traduction par Mohamed Menasri,

Institut français de Damas, Damas, 1997.  
 131 p. (Introduction) + 68 p. (Traduction) + 6 p. (Bibliographie) + 47 p. (Édition du texte).

Comme le montrait déjà un livre paru un avant celui de M. Menasri (1), la présence conjuguée de différentes Écoles de *fiqh* dans certaines grandes villes musulmanes durant la période post-classique n'a pas été sans conflits larvés même si, en théorie, elles auraient dû pacifiquement cohabiter. La cause de ces tensions et mésententes ne doit pas tant être cherchée dans des divergences doctrinales entre les uns et les autres ; elle tient bien plutôt aux alliances passées, plus ou moins formellement, entre le pouvoir politique et les *madāhib*. Il en résultait que tel *madhab* se trouvait de fait favorisé au détriment des autres dans telle ville selon que les autorités le favorisaient et que quelques représentants du *madhab* en question acceptaient cette faveur au prix, souvent, d'une allégeance ou de quelques compromissions sous forme de fatwas complaisantes fort peu conformes à l'esprit de la sphère légale musulmane.

Durant le VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle, à Damas, c'est le *madhab* šāfi'ite qui prédomine et c'est dans ce contexte qu'il convient de lire le *K. Tuḥfat al-Turk*, « œuvre de combat » du légiste hanafite Tarsūsī (m. 758/1357) ici édité, traduit et analysé (malheureusement pas indexé) par M. Menasri. L'introduction se compose de 6 chapitres suivis d'une brève conclusion. Originellement, le travail de M. Menasri est une thèse de doctorat et cela se sent malheureusement un peu trop : quand donc les docteurs cesseront-ils de chercher à publier le plus rapidement possible leur thèse en l'état (et les éditeurs de les accepter sous cette forme) alors qu'une thèse et un livre ne répondent pas au même cahier de charges ? Ici, l'introduction est inutilement bavarde, trop détaillée et exagérément scolaire ; sa lecture n'en est rendue ni plus intéressante ni plus agréable (on est bien loin du Gai Savoir...). Pourtant, ni l'objet de la recherche, ni les développements de l'A. ne sont inintéressants (2), bien au contraire et l'on regrette d'autant plus qu'ils ne soient pas présentés de manière plus avenante.

En s'inspirant grandement de L. Pouzet (dette d'ailleurs reconnue), l'A. commence par dresser un rapide tableau de la situation à Damas au XIV<sup>e</sup> siècle pour ce qui est de l'implantation des *madāhib*. Šāfi'ites et hanafites prédominaient, avec une longueur d'avance et différentes prérogatives officielles pour les premiers, alors que les hanbalites et surtout les mālikites y étaient marginaux. Naġm al-dīn al-Tarsūsī appartient à une famille de légistes hanafites damascains ; comme son père, il y sera enseignant à la *madrasa* al-Nūriyya, et *Qāḍī al-quḍāt*. Les biographes ne voient rien

de bien particulier à signaler à son propos et surtout ne signalent jamais la *Tuḥfa* parmi ses œuvres (lesquelles sont, en l'ensemble, passées inaperçues) (3). Le manuscrit de la *Tuḥfa* (B.N.Paris, fonds arabe 2445) utilisé pour l'édition est décrit dans le cadre de la présentation de sa bibliographie. En 7 points, l'A. présente les principaux thèmes de la *Tuḥfa* (a. la légalité du pouvoir « turc », b. la gestion des biens, c. conditions exigées des principaux administrateurs, d. l'inspection des administrateurs, e. la question des cadeaux, f. les infidèles, g. les rebelles) et s'attelle ensuite à un travail à mon sens parfaitement superflu : chercher ce qui fait l'« originalité » de ce texte. Enfin, il présente la *Tuḥfa* comme un « ouvrage de combat ».

De quel combat ? La réponse n'est pas simple. En principe, le « fanatisme doctrinal » (*al-ta'*aşşub al-madhabī) n'a plus lieu d'être : théoriquement, les *madāhib* sont reconnus pareillement orthopraxes, et, en pratique, le *madhab* hanafite dont Tarsūsī est le chef de file à Damas n'est pas si mal loti pour qu'on puisse comprendre toute la hargne à l'endroit des šāfi'ites (et, subsidiairement, des représentants des autres *madāhib*) qui s'exprime dans la *Tuḥfa*. L'œuvre ne peut pas non plus être intégrée au traditionnel genre littéraire du droit controversé (*al-hilāf*), elle ne lui appartient ni par la forme ni par le contenu. S'agit-il alors d'une question d'ambition personnelle ? M. Menasri récuse cette hypothèse, peut-être un peu trop rapidement. Il ne relate pas, en effet, un épisode évoqué par Dārī qui trahit un trait de caractère peu reluisant chez Tarsūsī : lorsqu'il fut nommé grand Cadi des hanafites en remplacement de son père, le grand Cadi mālikite du moment, en raison de son grand âge, siégea « au-dessus de lui » jusqu'à sa mort et Tarsūsī semble s'en être formalisé car l'usage voulait que le hanafite ait préséance sur le mālikite. L'œuvre, par ailleurs, a incontestablement une portée politique puisque Tarsūsī, en parfait opportuniste, y fait du « racolage » auprès des autorités turques en leur présentant tous les avantages, aux points de vue de la légitimité de leur pouvoir et de la fiscalité notamment, qu'elles auraient à privilégier le *madhab* hanafite plutôt que šāfi'ite. Or, à l'époque, il semble que le pouvoir mamelouk avait lui-même la volonté de réduire l'influence du šāfi'isme (peut-être en raison de l'« insoumission » de certains de ses membres) au bénéfice du hanafisme.

(1) Sh. A. Jackson, *Islamic Law and the State. The Constitutional Jurisprudence of Shihāb al-Dīn al-Qarāfī*, Brill, Leiden, 1996.

(2) Grosse bourde pourtant dans la note 9 de la p. 22 où l'on apprend que le šāfi'ite Ibn al-Šalāḥ (m. 643/1245) « fréquenta les plus grandes notoriétés du *madhab* šāfi'ite tels al-Ğazālī... » qui décéda, comme il est bien connu, en 505/1111. Par ailleurs, continuer à parler d'Abū Ḥanīfa comme le « fondateur » du *madhab* se réclamant de lui n'est résolument plus acceptable.

(3) Il convient de compléter la bibliographie de Tarsūsī fournie par l'A. en consultant Taqī al-dīn al-Tamīmī al-Dārī, *Al-Tabaqāt al-sannīya fi tarāġīm al-ḥanafiyā*, HV parus, Le Caire, 1983, I, pp. 213-5, notice n° 57. On y apprend que Tarsūsī écrit aussi, dans le domaine des *uṣūl al-dīn*, une *Urğūza fī ma'rifa mā bayna al-aṣā'ira wa l-ḥanafiyā min al-hilāf fī uṣūl al-dīn*.

Profitant de cette conjoncture favorable, Ṭarsūsi a rédigé sa *Tuhfa* dans l'espoir de faire pencher la balance en faveur de son *madhab* et que la préséance, et ses prérogatives, lui soit clairement et définitivement reconnue dans le sultanat mamelouk.

L'édition de la *Tuhfa*, établie sur base d'un seul manuscrit (B.N., fonds arabe 2445 ; un autre manuscrit également conservé à la B.N., fonds arabe 2446, de mauvaise qualité, n'a pas été retenu par M. Menasri) est très bonne, ainsi que la traduction qui, de plus, est fort bien annotée. On regrettera seulement l'absence d'index. Notre connaissance de l'histoire des *madāhib* a considérablement progressé ces dernières années (cf. la recension du livre de Ch. Melchert dans le présent *Bulletin*) et l'ouvrage de M. Menasri participe à cet enrichissement.

*Éric Chaumont  
CNRS – IREMAM-MMSH/Aix-en-Provence*